

---

DOMAINE :	Finances	En vigueur le :	31 mars 2007
TITRE :	Frais de déplacement, de repas et d'accueil	Révisée le :	25 février 2021

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## **PRÉAMBULE**

Les dépenses liées aux déplacements, aux repas et à l'accueil doivent être raisonnables, transparentes et assorties de mécanismes de responsabilité et de rapports appropriés reposant sur des politiques à l'échelle du système.

## **ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) désire encadrer le processus d'approbation des voyages et des remboursements de dépenses et ainsi améliorer les contrôles internes de l'organisation. Le Conseil rembourse aux membres du Conseil et aux employés, les dépenses autorisées qu'ils ont dû engager dans l'exercice de leurs fonctions.